

Madame,  
Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que CIFOC organise un **séminaire de formation** spécialisé ayant pour thème et objectifs ce qui suit :

## TRAVAUX COMPTABLES & FISCAUX DE FIN D'EXERCICE

### THEME

### DATES & LIEU

**15 - 16 & 17 Septembre 2020 (Mardi - Mercredi & Jeudi)**

**A LE CORAIL SUITES HOTEL, LES BERGES DU LAC II**

### CONFERENCIER

**EXPERT COMPTABLE INSCRIT AU TABLEAU DE L'OECT**

### OBJECTIFS

Permettre aux participants de :

- Réaliser et optimiser les travaux de clôture des comptes et d'élaboration des états financiers de leur entreprise ;
- Améliorer les connaissances pratiques relatives à la détermination du résultat fiscal et à la liquidation de l'impôt.

### DOCUMENTATION

- Un Document exclusif spécialement préparé par le Conférencier ;
- Un recueil de tous les textes comptables à jour ;
- Un recueil de tous les textes & codes fiscaux à jour ;
- Formulaire de toutes les déclarations fiscales sur support magnétique ;
- Recueil des formulaires de contrôle fiscal, utilisés par les vérificateurs.
- Toutes les notes communes publiées depuis 1965.

### POPULATION

Responsables de la comptabilité, financiers, fiscalistes, auditeurs et autres cadres intéressés.

Dans l'attente du plaisir de vous lire, nous vous prions d'agréer, l'expression de notre profond respect.

P/ Le Centre International de Formation Continue  
**CIFOC Formation**



Centre International de Formation Continue

Société à responsabilité limitée au capital de 60.000 dinars

✉ contact@cifocformation.com 🌐 www.cifocformation.com

📍 35 Av de l'UMA, Imm. Florence 1 Bur. A24, Soukra 2036 Ariana

☎ 70 696 199 - 27 323 323 - 28 753 750 📠 71 690 114

🏢 Agrément : 09 404 12 - MF : 931 449 L A M 000 - RC Ariana : B 0359 88 2008

## TRAVAUX COMPTABLES & FISCAUX DE FIN D'EXERCICE

### PROGRAMME DE FORMATION

#### 1<sup>ERE</sup> JOURNEE :

- |   |   |
|---|---|
| <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'amortissement des subventions d'investissement ;</li> <li>2. La constitution et l'actualisation des provisions pour risques et charges ;</li> <li>3. La justification des emprunts et les écritures de reclassement ;</li> <li>4. La constatation des intérêts courus et non échus sur emprunts ;</li> <li>5. L'actualisation des emprunts en devises ;</li> <li>6. L'évaluation et l'amortissement des immobilisations incorporelles ;</li> <li>7. L'évaluation et l'amortissement des immobilisations corporelles ;</li> <li>8. La constatation de la production immobilisée ;</li> <li>9. L'évaluation des placements à long terme et la constatation des provisions ;</li> <li>10. La constatation des résorptions des charges reportées ;</li> </ol> | <ol style="list-style-type: none"> <li>11. L'évaluation des stocks et la constatation des provisions pour dépréciation ;</li> <li>12. La justification des comptes clients et la constatation des provisions ;</li> <li>13. La justification des comptes fournisseurs et l'apurement des fournisseurs débiteurs ;</li> <li>14. La justification des autres comptes de tiers (Personnel, Etat, Groupe, Divers) ;</li> <li>15. Les écritures de cut-off :             <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Les produits à recevoir ;</li> <li>b. les charges à payer ;</li> <li>c. les produits constatés d'avance ;</li> <li>d. les charges constatées d'avance.</li> </ol> </li> <li>16. L'évaluation des placements à court terme et la constatation des provisions ;</li> <li>17. L'établissement des états de rapprochements bancaires et l'apurement des instances.</li> </ol> |
|---|---|

#### 2<sup>EME</sup> JOURNEE

- |   |   |
|---|---|
| <p><b>I. LE TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL TDRF</b></p> <p>* Résumé des règles fiscales de fond et de forme.<br/>         * Méthodologie d'élaboration du TDRF :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La réintégration des charges non déductibles ;</li> <li>2. Conseils pratiques pour faire admettre la déductibilité des charges ;</li> <li>3. La déduction des produits non imposables ;</li> <li>4. Conseils pratiques pour éviter les surévaluations des produits en cas de contrôle fiscal ;</li> <li>5. La déduction des provisions (conditions et limites) ;</li> <li>6. Imputation des reports déficitaires et des amortissements différés ;</li> <li>7. La déduction des bénéfiques exonérés ;</li> <li>8. Les réinvestissements physiques ;</li> <li>9. L'optimisation fiscale ;</li> <li>10. Les réinvestissements financiers ;</li> <li>11. Cas particulier des modifications comptables.</li> </ol> | <p><b>II. LA LIQUIDATION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les modalités de calcul de l'IS ;</li> <li>2. L'imputation des acomptes et retenues ;</li> <li>3. La demande en restitution du report d'IS :             <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Cas ouvrant droit à la demande de restitution ;</li> <li>b. Délais de prescription ;</li> <li>c. Formalités et procédures à respecter.</li> </ol> </li> </ol> <p><b>III. LA PREPARATION DE LA DECLARATION ANNUELLE</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La rédaction de la déclaration annuelle :             <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Informations obligatoires et informations facultatives ;</li> <li>b. Défalcation de la perte fiscale en amortissements différés et reports déficitaires ;</li> </ol> </li> <li>2. L'établissement de la liasse fiscale :             <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Documents de base et documents relatifs aux dégrèvements ;</li> <li>b. Sanctions en cas de non dépôt des documents exigés.</li> </ol> </li> </ol> |
|---|---|

#### 3<sup>EME</sup> JOURNEE :

- |  |  |
|--|--|
| <p><b>I. L'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les outils de préparation des états financiers :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Impératif de célérité de la préparation ;</li> <li>- Régularisation des produits et des charges ;</li> <li>- Les inventaires physiques ;</li> <li>- L'amortissement des immobilisations ;</li> <li>- Détermination des variations des stocks.</li> </ul> </li> <li>2. L'établissement du bilan ;</li> <li>3. L'établissement de l'état de résultat :             <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Selon le modèle autorisé ;</li> <li>b. Selon le modèle de référence.</li> </ol> </li> <li>4. L'établissement de l'état des flux de trésorerie :             <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Selon le modèle autorisé ;</li> <li>b. Selon le modèle de référence.</li> </ol> </li> <li>5. Les notes aux états financiers.</li> </ol> | <p><b>II. LE CONTROLE ET L'ANALYSE DES ETATS FINANCIERS</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les contrôles de vraisemblance des informations figurant dans les états financiers :             <ol style="list-style-type: none"> <li>a. L'analyse par rubrique ;</li> <li>b. L'analyse pluriannuelle ;</li> <li>c. Rapprochement avec des sources non comptables.</li> </ol> </li> <li>2. Les contrôles de cohérence des informations figurant dans les états financiers :             <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Analyse comparative des ratios de structure financière ;</li> <li>b. Analyse comparative des ratios de liquidité ;</li> <li>c. Analyse comparative des ratios de gestion ;</li> <li>d. Analyse comparative des ratios de rentabilité ;</li> <li>e. Analyse comparative des ratios d'investissement.</li> </ol> </li> </ol> |
|--|--|

**CONCLUSION GENERALE**